

TERMES (Aude)
Vestiges du château de Termes

Classement au titre des monuments historiques de l'ensemble des vestiges : tous les éléments de l'enceinte (les remparts méridionaux du village castral) et du village castral, en élévation ou enfouis, y compris le terrain d'assiette foncière, le sol et le sous-sol des parcelles n° A183, 184, 185, 186 et 194, le 06/11/2024

Dans le cadre de la candidature UNESCO du bien en série *Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIIIe-XIVe siècles)*, des extensions de classement ont été faites pour les châteaux d'Aguilar, Lastours, Puilaurens et Termes. En effet, depuis les premières protections, des fouilles archéologiques sont venues augmenter notre connaissance du fonctionnement de ces sites castraux, dont des vestiges souvent visibles et bien matérialisés par des maçonneries en élévation, sont parfois masqués par la végétation.



Situé au cœur des Corbières orientales, Termes est implanté à 470m d'altitude au sommet d'un promontoire calcaire, dans un méandre du Sou, affluent de l'Orbieu. Son versant sud offre un accès plus aisé par le «col du château» au-dessus duquel les remparts de l'ancien habitat villageois sont perceptibles. Le château était le centre d'un important territoire féodal riche en ressources minières.

Mentionné au XIe siècle, le château de Termes appartient à la puissante famille du même nom, vassaux des Trencavel depuis la fin du XIe siècle et durant tout le XIIe siècle. En 1163, sous l'égide de Raymond Trencavel, un litige opposant les deux frères Raymond et Guillaume de Termes est réglé : Raymond reçoit les 2/3 du castrum, tandis que Guillaume n'en reçoit qu'1/3 ; en revanche, l'effectif des milites de la garnison et son entretien sont partagés par moitié. Un mur à l'intérieur du château est édifié pour matérialiser ce partage et une nouvelle église est construite pour le village.

Le Termenès a été durant la période médiévale convoité pour ses gisements miniers polymétalliques, exploités depuis l'Antiquité.

Lors de la croisade contre les Albigeois, Simon de Montfort s'empare de Termes en 1210 après un siège long et difficile. La cession du château au roi est confirmée en 1228. En 1255, le château est pourvu d'une garnison royale de 15 sergents. En 1302, on y compte un châtelain, un chapelain, un portier, un

guetteur, un écuyer et dix sergents. Régulièrement entretenu et pourvu en armes et matériel, le château est néanmoins détruit sur ordre du roi en 1653.

Le château se compose de deux enceintes concentriques où se mêlent vestiges du château féodal et remparts de la forteresse royale. Son enceinte supérieure englobe la partie supérieure du promontoire par une série de bâtiments dont la construction s'étale entre les Xe et le XVe siècles. Seule la « chapelle », ainsi nommée en raison de la présence d'une baie cruciforme, conserve une certaine élévation. L'enceinte inférieure de plan polygonal irrégulier présente des élévations de courtine conséquentes mais tous les éléments défensifs (tours, portes, barbicanes, échauguettes et parapets de chemin de ronde) ont été systématiquement détruits à la poudre en 1653. L'aspect du site est donc marqué par cette alternance d'élévations et de lacunes de maçonneries.

Le château féodal était entouré d'un important habitat fortifié détruit vraisemblablement lors de la construction de la forteresse royale. Des traces d'habitat apparaissent, sous le couvert végétal, sur les pentes sud et ouest.



d'après David Maso © AMPM
photographies ©Philippe Benoist